

Absents excusés : Madame GOMES PEIXOTO qui donne procuration à Monsieur CAZANAVE,  
Monsieur VALOIS qui donne procuration à Madame SERVAT  
Absente : Madame BASTIT

Monsieur CIROT est désigné secrétaire de séance

### **1. Approbation du compte rendu de la séance du 6 mars 2015**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte-rendu de la séance du 11 mars 2016.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **ACCEPTE** à l'unanimité (11 votes pour et une abstention de Madame SERRANO) le compte-rendu présenté et annexé à la présente.

### **2. Frais de scolarisation**

Monsieur le Maire expose qu'en application de l'article L.212-8 du Code de l'éducation, « lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence ».

Il rappelle la délibération du 15 juin 1990 qui précise que la commune de Rébenacq ne participe pas aux frais de scolarisation demandés par les Communes qui reçoivent des enfants de Rébenacq et les personnes payant les frais de scolarisation dans d'autres communes sont libres d'inscrire leurs enfants où ils le désirent.

Monsieur BARRAQUE demande s'il faut une autorisation.

Monsieur le Maire répond qu'il faut l'autorisation de la commune du domicile.

Madame SERRANO demande si des enfants d'autres villes, viennent sur Rebenacq.

Monsieur le Maire précise que l'école accueille des élèves de Buzy, Gan et Bosdarros.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **DECIDE** de maintenir la délibération du 15 juin 1990, la commune de Rébenacq ne participe pas aux frais de scolarisation demandés par les Communes qui reçoivent des enfants de Rébenacq et les personnes payant les frais de scolarisation dans d'autres communes sont libres d'inscrire leurs enfants où ils le désirent.

### **3. Déversoir orage**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de déversoir d'orage.

Monsieur BOUSQUET explique que le réseau d'assainissement de Rébenacq disposait d'un déversoir d'orage mais celui-ci avait un exutoire dont le niveau était trop près de celui du Neez ce qui faisait que lors de montée des eaux le Neez rentrait dans notre réseau.

Monsieur BOUSQUET ajoute que l'Agence de l'eau a organisé une journée d'information et c'est le schéma directeur qui les intéresse.

Madame LATRILLE demande si on peut cumuler la demande de subvention avec celle relative au déversoir.

Monsieur le Maire ajoute que concernant l'avenir de la compétence, on pourrait mettre dans la balance, la connaissance du réseau.

Monsieur BARRAQUE demande où sera le déversoir.

Monsieur BOUSQUET explique que l'ancien déversoir a été condamné et vu qu'il y a toujours des arrivées d'eaux parasites importantes lors de fortes précipitations nous pensons que la réalisation d'un déversoir juste en amont de la STEP (différence de niveau importante avec le fil d'eau du Neez) serait souhaitable.

Madame SERRANO demande ce que cela ferait si les travaux ne se font pas.

Monsieur le Maire explique que la station d'épuration est alors en surcharge.

C'est dans ce cadre que le montant des travaux est évalué pour un total de 36 200 € HT.

Il est nécessaire de délibérer sur le projet d'investissement et le plan de financement prévisionnel des travaux afin de pouvoir solliciter une subvention auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne.

Monsieur le Maire présente le projet d'investissement et le plan de financement :

**Projet d'investissement :**

Natures des dépenses	Montant HT en €
Travaux de Déversoir orage	32 000 €
Maitrise d'œuvre	4 200 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>36 200 €</b>

**Plan de financement :**

Subventions sollicitées	Montant en €	%
Agence de l'eau Adour Garonne	25 340€	70%
Autofinancement	10 860€	30%
<b>Total :</b>	<b>36 200€</b>	<b>100%</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

**APPROUVE** le projet d'investissement et le plan de financement prévisionnel des travaux pour la construction d'un nouveau déversoir orage.

**CHARGE** le Maire de solliciter le maximum de subvention possible pour les travaux de construction d'un nouveau déversoir orage auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

**4. Affectation du résultat 2015 Atelier Relais**

<b>AFFECTATION Des Résultats 2015</b>	
Déficit de fonctionnement 2015	279.00
Excédent fonctionnement reporté de	2739.89
Soit un Excédent de fonctionnement cumulé de	2460.89
Un excédent d'investissement de	1.00
RAR reportés : dépenses	0
- RAR reportés : recettes	0
<b>Total RAR</b>	<b>0</b>
Soit un Excédent de financement de	1.00
<b>Résultat d'exploitation au 31/12/2015 :</b>	
<b>Excédent</b>	<b>2460.89</b>
<b>Affectation complémentaire en réserve (1068)</b>	<b>0.00</b>
<b>Résultat reporté en fonctionnement (002)</b>	<b>2460.89</b>
<b>Résultat d'investissement reporté (001)</b>	
<b>Excédent</b>	<b>1.00</b>

**Voté à l'unanimité****5. Budget Primitif 2016 Atelier Relais**

Monsieur le Maire présente le budget 2016 de l'Atelier Relais :

	Dépenses :	Recettes :
<b>Investissement :</b>	<b>0.00€</b>	<b>1.00€</b>
<b>Fonctionnement :</b>	<b>2 460.00€</b>	<b>2 460.00€</b>

**Voté à l'unanimité**

## 6. Affectation du résultat 2015 Assainissement

Madame LALANNE-COURREGES rejoint la séance.

<b>AFFECTATION Des Résultats 2015</b>	
Excédent de fonctionnement 2015	16835.41
Excédent fonctionnement reporté de	38495.27
Soit un Excédent de fonctionnement cumulé de	<b>55330.68</b>
Un déficit d'investissement de	2612.43
RAR reportés : dépenses	952.00
- RAR reportés : recettes	0
<b>Total RAR</b>	952.00
Soit un Besoin de financement de	<b>3564.43</b>
<b>Résultat d'exploitation au 31/12/2015 :</b>	
<b>Excédent</b>	<b>55330.68</b>
<b>Affectation complémentaire en réserve (1068)</b>	<b>3564.43</b>
<b>Résultat reporté en fonctionnement (002)</b>	<b>51766.25</b>
<b>Résultat d'investissement reporté (001) Déficit</b>	<b>2612.43</b>

**Voté à l'unanimité**

## 7. Mise à disposition du personnel de la commune au service Assainissement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le service assainissement utilise l'agent d'entretien de la Commune pour l'entretien de la Station d'Épuration.

Il précise que ces frais de personnel sont estimés à 1653 euros cette année. Cette estimation est révisable chaque année.

Coût horaire (salaire et charges patronales)	Nombre d'heures hebdomadaires	Nombre d'heures trimestriel	Coût total
15,03	2h * 48 = 96 heures	3.5h* 4 =14 heures	110h *15,03 = 1653,30
		<b>Total</b>	<b>1653,3</b>

Monsieur le Maire propose que le service assainissement prenne en charge ces frais de personnel.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre un mandat au compte 6215 du budget assainissement pour un montant de 1653 €.

## 8. Assainissement : Fixation du prix de la redevance au 1<sup>er</sup> mai 2016

Monsieur le Maire rappelle que pour assurer l'équilibre financier du service entretien de notre réseau d'assainissement et de la station d'épuration, nous avons la possibilité de modifier le tarif de la redevance assainissement.

Les termes sont depuis la délibération du 12 avril 2013 :

- ✓ Terme fixe : 80€
- ✓ Terme variable : 1.10€

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :*

- **DECIDE** qu'à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016 les termes seront :

- ✓ Terme fixe : 40€
- ✓ Terme variable : 1.10€

## **9. Budget Primitif 2016 Assainissement**

Monsieur le Maire présente le budget 2015 de l'Assainissement :

	<b>Dépenses :</b>	<b>Recettes :</b>
<b>Investissement :</b>	<b>78 535.00€</b>	<b>78 535.00€</b>
<b>Fonctionnement :</b>	<b>100 738.00€</b>	<b>100 738.00€</b>

**Voté à l'unanimité**

## **10. Affectation du résultat 2015 Commune**

<b>AFFECTATION Des Résultats 2015</b>	
Excédent de fonctionnement 2015	177 238.63
Excédent fonctionnement reporté de	140 996.95
Soit un Excédent de fonctionnement cumulé de	<b>318 235.58</b>
Un déficit d'investissement de	79 561.72
Un déficit des restes à réaliser de	93 359.00
Soit un Besoin de financement de	<b>172 920.72</b>
<b>Résultat d'exploitation au 31/12/2015 :</b>	
<b>Excédent</b>	<b>318 235.58</b>
<b>Affectation complémentaire en réserve (1068)</b>	<b>172 920.72</b>
<b>Résultat reporté en fonctionnement (002)</b>	<b>145 314.86</b>
<b>Résultat d'investissement reporté (001)</b>	
<b>Déficit</b>	<b>79 561.72</b>

**Voté à l'unanimité**

## **11. Demande de subvention du CCAS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'approbation de son budget 2016, le CCAS a fait une demande de subvention d'un montant de 1300€ à la commune par la délibération N°7 en date du 23 mars 2016.

**Voté à l'unanimité**

## **12. Fixation des taux des impôts locaux pour l'année 2016**

Monsieur le Maire explique que suite au passage de la Communauté de Communes à la Fiscalité propre unique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, il convient de voter le taux des 3 taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition.

Monsieur le Maire rappelle les taux appliqués l'année dernière, et présente le produit attendu cette année.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **DECIDE à l'unanimité** de ne pas modifier les taux des 3 taxes locales cette année :

Taxes	Taux votés en 2015	Taux votés en 2016	Bases 2016	Produits 2016
T.H	17.53%	17.53%	688 100	120 624€
F.B	7.25%	7.25%	519 100	37 635 €
F.N.B	38.34%	38.34%	19 600	7 515 €
<b>Total</b>				<b>165 774 €</b>

**13. Budget Primitif 2016 Commune**

**Section de Fonctionnement :**

DEPENSES			RECETTES		
Poste	Prévisions	% du total	Poste	Prévisions	% du total
Dépenses courantes (carburant, fournitures, bâtiment, cérémonies, transport scolaire...)	153 035€	20.44 %	Carrière, cantine, garderie et autres	131 712€	17.59 %
Charges de personnel	251 993€	33.66 %	Impôts	293 314€	39.18 %
Atténuation de produits	8 340€	1.11%	Dotations, subventions et participations	118 150€	15.78 %
Participation syndicats, subventions et autres	50 546€	6.75 %	Autres produits (Locations...)	37 902€	5.06 %
Intérêts d'emprunts	8 795€	1.17 %	Produits financiers	18 €	0.002 %
Charges exceptionnelles	3 650 €	0.49 %	Atténuation de charges	22 200€	2.97 %
Dépenses imprévues	5 035€	0.67 %	Résultat reporté	145 314€	19.41 %
Opérations comptables (dont virement à la section d'investissement)	267 216€	35.69 %			
<b>Total dépenses</b>	<b>748 610€</b>	<b>100%</b>	<b>Total recettes</b>	<b>748 610€</b>	<b>100%</b>

**Subventions allouées aux associations :**

Le Conseil Municipal a statué sur les 17 demandes de subventions, quelques précisions sont apportées :

- FC Rebenacq : 1000 € au lieu des 1200 € demandés au vu des comptes présentés
- Société de Chasse : 300 € au lieu des 350 € demandés au vu des comptes présentés.
- Club Alpin d'Ossau : 100€
- Retro TT 64 : 0€ car pas d'intérêt public local dans la présentation.
- Club Ossalois Sports et Loisirs : 0€ car doublon avec le Foyer rural de Rébénacq
- Association Gymnique de Laruns : 0€ car aucun licencié de Rébénacq.
- Foyer Socioéducatif du Collège d'Arudy : 100€
- Club des Sports de Gourette : 25€ car un rébénacquois
- Association convergences : 100€
- Ski Club Artouste : 600€ car 24 rébénacquois

- Union des Producteurs Fermiers des Pyrénées-Atlantiques : 0€
- Ossau Handball : 0€

### **Section investissement :**

Les principaux postes de travaux prévus sont les suivants :

Différentes opérations sont prévues :

- Travaux de voirie, éclairage public,
- Acquisition de matériels un aspirateur à feuilles et un système électrogène pour les services techniques, un ordinateur et du mobilier pour l'école et un ordinateur pour la mairie.
- Des travaux à l'Eglise
- Du mobilier urbain pour la commune
- Dans la continuité de l'année dernière les travaux à l'école, la transformation du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme

Le budget de la section investissement s'équilibre à 744 389 €.

### **Voté à l'unanimité**

#### **14. Informations et questions diverses :**

- **Site internet** : Monsieur CIROT présente le devis concernant la réactualisation du site internet.
- **Le Pesquit** : Monsieur CAZANAVE explique que suite aux différents échanges avec le Pesquit, la CCVO a refusé que leurs interventions soient faites durant le temps périscolaire. Le directeur de l'école a donné son accord pour que cela soit fait durant le temps scolaire. Le 9 juillet, une journée de nettoyage du Neez et d'initiation à la pêche (Adulte et enfant) sera organisée.
- **Chemins de randonnées** : Les parcours avancent
- **PLU** : Monsieur BOUSQUET présente le plan de zonage :
  1. Les Espaces boisés classés
  2. Les haies
  3. La zone de protection du Neez
  4. Le zonage sera soumis à l'enquête publique
  5. Il reste l'enquête environnementale à faire
  6. Les carrières
  7. Monsieur le Maire précise que l'entretien des espaces boisés renouvelle les forêts. Une forêt ça se cultive.
  8. Le seul point en suspend était sur les Espaces boisés classés, la rencontre avec le CRPF a permis d'éclaircir cela.
  9. Madame SERRANO demande pourquoi cela n'est pas étudié plus en profondeur. Monsieur le Maire et Monsieur BOUSQUET lui expliquent que cela a été présenté lors des dernières réunions et que rien n'a été modifié.

**Prochaine séance : le vendredi 13 mai**  
**Séance levée à 00h30.**